



Avancement de grade après obtention d'examen

Par **ced06**, le **24/06/2018** à **11:52**

Bonjour, je suis agent territorial titulaire (principale 2e classe), ayant obtenu l'examen d'agent de maîtrise en octobre 2017, je suis en attente de nomination qui tarde à venir.. Sur ma fiche de poste il est noté que mon emploi peu être occupé par un grade d'adjoint technique à agent de maîtrise. La fiche de poste a-t-elle une valeur juridique? Puis je obligé mon employeur à me nommé au grade que j'ai obtenu grâce à cet examen? Si oui, quelle démarche dois-je entreprendre? Par avance merci de vos conseils. Cordialement.